



---

## 38<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme

Point 2 de l'ordre du jour

### Mise à jour par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme

Genève, le 19 juin 2018

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite tout d'abord remercier et féliciter le Haut-Commissaire pour son engagement extraordinaire tout au long de son mandat. Le monde a plus que jamais besoin d'une voix comme la sienne, au vu des nombreuses situations préoccupantes qui y sévissent:

Au **Bangladesh** par exemple, la Suisse s'inquiète des cas présumés d'exécutions extrajudiciaires et des arrestations en masse survenues en relation avec des crimes liés à la drogue. La Suisse encourage le gouvernement du Bangladesh à adopter une politique nationale des drogues conforme à ses obligations internationales.

La Suisse partage la préoccupation du Haut-Commissaire quant à l'intervention disproportionnée de la police et de groupes paramilitaires dans le cadre des manifestations au **Nicaragua**. Elle invite toutes les parties à poursuivre le dialogue en vue d'une résolution durable de la crise et rappelle que les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association doivent être protégés.

La Suisse suit avec préoccupation le phénomène de violence sexuelle contre des femmes et filles en **Inde**. Nous invitons le gouvernement indien à ne tolérer aucune violence à l'encontre des femmes et filles, y inclus par des investigations impartiales et effectives traduisant en justice les responsables de ces crimes.

Au **Pakistan**, les minorités religieuses sont régulièrement victimes de menaces. La Suisse appelle le gouvernement pakistanais à réviser sa législation conformément à ses obligations internationales, à abolir la peine de mort et à combattre toute forme d'intolérance vis-à-vis des minorités religieuses.

La Suisse a pris note avec inquiétude du récent rapport de l'UNAMA concernant la violence à l'égard des femmes en **Afghanistan**. Tout en saluant les efforts du gouvernement afghan de criminaliser la pratique des « crimes d'honneur », la Suisse l'appelle à renforcer leur prévention et à effectivement punir les responsables.

Je vous remercie.